

**2018:08:06
(C.M. Art.
424-425)**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 6^e jour du mois d'août 2018, à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, dir. gén. par intérim
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Absents : Ginette Côté, conseillère
Emmanuel Tremblay, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Séance ordinaire du 3 juillet 2018
4. Lecture et adoption des comptes de juillet 2018
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. OTJ de Petit-Saguenay – demande Le 7 km du Quai
 - 5.2. OTJ – Résolution appui demande de commandite à la MRC du Fjord du Saguenay
 - 5.3. Festival des couleurs du Fjord – Résolution d'appui demande de commandite à la MRC du Fjord du Saguenay
 - 5.4. Festival des couleurs du Fjord – demande de commandite
 - 5.5. Travaux rue du Pré – demande Roger Bernier
6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Approbation budget révisé 2018 de l'OMH de Petit-Saguenay – version 2-3 et 4
 - 6.2. Approbation 23 certificats évaluateurs MRC du Fjord
 - 6.3. Manuvie – Renouvellement assurance collective
 - 6.4. Léa Tremblay – Démission
 - 6.5. Responsable des loisirs et de la vie communautaire – ouverture de poste
 - 6.6. Avis de motion dépôt du projet de règlement code d'éthique des employés municipaux.
 - 6.7. Cours ADMQ Lisa Houde- remboursement
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. TECQ - Résolution imprévu de 14 500\$
 - 7.2. Projet de mise en commun des ressources – résolution d'appui projet 5 municipalités Bas-Saguenay
8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 18-319 sur l'instauration du programme Rénovation Québec – Municipalité de Petit-Saguenay
9. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 9.1. 100e anniversaire – demande fonds culturel de la MRC
 - 9.2. OTJ de Petit-Saguenay – demande aménagement du terrain de balle
 - 9.3. Patrimoine Canada – résolution autorisant l'entente avec Patrimoine Canada
 - 9.4. Autorisation pour l'installation d'un site de feu de camp
10. DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE
11. VARIA
 - 11.1. Revenu Québec –représentant autorisé
12. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2018:08:205 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2018:08:206 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2018
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2018:08:207 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **193 848.14 \$** pour l'année financière **2018**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

**5.1 2018:08:208 AUTORISATION UTILISATION RUE DU QUAI ET HÔTEL
DE VILLE ACTIVITÉ 7 KM DU QUAI + PRÊT EMPLOYÉS
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que l'OTJ de Petit-Saguenay organisera des cours de boxes à l'automne et a besoin de faire construire 12 steps et une armoire pour ranger l'équipement, L'OTJ fournira le matériel, mais demande la main d'œuvre des employés municipaux pour les construire;

CONSIDÉRANT que l'OTJ organise également une course de 7 km entre l'hôtel de ville et le quai 15 septembre et demande l'utilisation du chapiteau, de la toilette et le stationnement de l'hôtel de ville et que la rue du Quai soit fermée dans l'après-midi;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

- QUE** le conseil municipal autorise l'OTJ de Petit-Saguenay à utiliser le stationnement et la toilette de l'hôtel de Ville et que la rue du Quai soit fermée pour la tenue de l'activité du 7 km du quai du 15 septembre prochain;
- QUE** la municipalité autorise les employés municipaux à construire des steps et une armoire pour les cours de boxe qui se tiendront au centre des Loisirs.

**5.2 2018:08:209 POLITIQUE DONS ET COMMANDITES MRC DU
FJORD – 1000 \$ OTJ DE PETIT-SAGUENAY (C.M. Art. 83)**

- CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay a instauré une Politique de dons et de commandites visant à soutenir les initiatives qui favorisent le rayonnement de la MRC et qui respectent les priorités d'action de l'organisation;
- CONSIDÉRANT** qu'une enveloppe de 2000 \$ en commandites locales est réservée pour chacune des municipalités de la MRC;
- CONSIDÉRANT** que l'OTJ de Petit-Saguenay demande une commandite pour réaliser des travaux de mise à niveau du terrain de balle molle de Petit-Saguenay, qui améliorera le terrain pour la tenue de matchs de la ligue locale ainsi que du tournoi annuel de balle donnée les 11 et 12 août 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une commandite locale de 1000 \$ de la Politique de dons et de commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay, à l'OTJ de Petit-Saguenay pour réaliser des travaux de mise à niveau du terrain de balle molle;

**5.3 2018:08:210 POLITIQUE DONS ET COMMANDITES MRC DU
FJORD – 1000 \$ SYMPOSIUM DES VILLAGES EN COULEURS
(C.M. Art. 83)**

- CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay a instauré une Politique de dons et de commandites visant à soutenir les initiatives qui favorisent le rayonnement de la MRC et qui respectent les priorités d'action de l'organisation;
- CONSIDÉRANT** qu'une enveloppe de 2000 \$ en commandites locales est réservée pour chacune des municipalités de la MRC;
- CONSIDÉRANT** que les trois symposiums du Bas-Saguenay unissent leurs forces avec de créer le «Festival des couleurs du Fjord» dont la première édition aura lieu à l'automne 2018 dans les

municipalités de Saint-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une commandite locale de 1000 \$ de la Politique de dons et de commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour la tenue du Festival des couleurs du Fjord 2018;

**5.4 2018:08:211 COMMANDITE SUPPLÉMENTAIRE 500 \$ SYMPOSIUM
ACQUISITION ORIFLAMMES (C.M. Art. 8.par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que les trois symposiums du Bas-Saguenay unissent leurs forces avec de créer le «Festival des couleurs du Fjord» dont la première édition aura lieu à l'automne 2018 dans les municipalités de Saint-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'organisation désire faire produire des oriflammes publicitaires pour faire la promotion de ce festival et demande une aide financière de 2000 \$ à chacune des quatre municipalités;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà accordé une aide financière de 500 \$ au Symposium en avril dernier et un montant de 1000 \$ provenant de la Politique de dons et de commandites de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde une aide financière supplémentaire de 500 \$ (Ch. 5495) au Symposium des villages en couleurs, qui chapeaute le projet des oriflammes pour le Festival des couleurs du Fjord;

5.5 Demande réfection asphalte M. Roger Bernier

M. Roger Bernier, du 55 rue du Pré, a fait la demande que son entré d'asphalte soit refait jusqu'à sa maison puisque qu'une plus grande partie que des voisins de son entré a été brisée lors des travaux de réfections des conduites d'eau usée et eau potable de la rue du Pré.

Le conseil refuse la demande de M. Bernier puis que la municipalité n'est tenue de réparer que ce qui a été endommagé dans l'emprise de la rue.

6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 2018:08:212 APPROBATION BUDGET RÉVISÉ 2018 OMH DE PETIT-SAGUENAY (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se doit d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay en raison de la participation financière de la municipalité de 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des révisions suivantes du budget 2018 l'O.M.H. :

Révision #2 : Ajout de 47 000 \$ en RAM supplémentaire, augmentation du déficit partageable de 10 000 \$.

Révision #3 : Achat d'un véhicule de services pour les 11 OMH au prorata des logements, augmentation déficit partageable de 2436 \$.

Révision #4 : Augmentation du budget du service à la clientèle, augmentation déficit partageable de 48 \$.

CONSIDÉRANT le déficit partageable passe de 168 154 \$ à 180 692 \$ à la suite de ces révisions;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Petit-Saguenay, pour l'exercice financier 2018, démontrant un déficit partageable de 180 692 \$, et ce, pour les projets portant les numéros 155-02-01079 et 155-02-01250.

QUE la municipalité s'engage à verser sa participation de 10 % du déficit 2018 au montant de **18 069 \$**.

**6.2 2018:08:213 APPROBATION 23 CERTIFICATS ÉVALUATEURS
MRC DU FJORD (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a émis 23 certificats d'évaluation pour la tenue à jour du rôle d'évaluation 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT que la MRC a transmis une liste de droits de mutation à percevoir pour la période du 6 mars 2018 au 14 juin 2018 pour un montant total de 406.09 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay approuve les variations au rôle d'évaluation par l'émission de 23 certificats d'évaluateur de

la MRC pour le rôle d'évaluation 2016-2017-2018 pour une variation totale de **-3 900 \$**.

Droits de mutation à percevoir : 406.09 \$

Rôle d'évaluation 2016-2017-2018

1 certificat d'évaluation # 16-302
11 certificats d'évaluation # 17-175 au 17-185
11 certificats d'évaluation # 18-033 au 18-043

Évaluation au 02-05-2018 =	47 234 100 \$
Variation =	- 3 900 \$
Évaluation au 10-07-2018 =	47 230 200 \$

Remboursements de taxes :

Aucun

**6.3 2018:08:214 RENOUELEMENT CONTRAT ASSURANCES
COLLECTIVES MANUVIE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que le contrat d'assurance collective pour les employés de la municipalité de Petit-Saguenay avec Manuvie est arrivé à échéance le 31 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que Manuvie offre de renouveler le contrat pour une période de 12 mois au coût mensuel de 3242.94 \$ avec la taxe provinciale de 9 %, en ajoutant une franchise de 5 \$ par ordonnance médicament et franchise de 50 \$ annuel pour les soins dentaires afin de limiter la hausse des coûts pour les employés et la municipalité;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de renouvellement de Manuvie, comme fournisseur d'assurances collectives des employés de la municipalité, pour une durée de 12 mois à partir du 1^{er} août 2018, au montant mensuel de 3242.94 \$ incluant 9% de taxes.

**6.4 2018:08:215 ACCEPTATION DÉMISSION DE LÉA TREMBLAY
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT qu'en date du 25 juillet 2018, Mme Léa Tremblay avise le conseil qu'elle démissionne de son poste de responsable des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la démission de Mme Léa Tremblay à partir du 25 juillet 2018.

QUE le conseil tient à souligner l'apport de Mme Tremblay à la municipalité de Petit-Saguenay au cours de ces deux dernières années.

6.5 2018:08:216 OUVERTURE DE POSTE RESPONSABLE DES LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que suite au départ de Mme Léa Tremblay, il y a lieu d'ouvrir le poste de responsable des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim à afficher l'ouverture de poste de responsable des loisirs et de la vie communautaire, selon les règles de la convention collective en vigueur.

6.6 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 12-272 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Boudreault que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement # 12-272 concernant le Code d'éthique des employés municipaux de la municipalité de Petit-Saguenay sera adopté.

Le maire M. Philôme La France présente le projet de règlement qui vise à modifier le règlement 12-272 pour se conformer à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (projet de loi no 155)*.

Des copies du projet règlement sont déposées pour consultation publique.

6.7 2018:08:217 ABROGATION RÉSOLUTION 2017:04:76 COURS ADMQ LISA HOUDE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait conclu une entente par la résolution 2017:04:76 pour que Lisa Houde, à l'époque agente administrative et coordonnatrice à la vie communautaire, rembourse 50 % du coût des modules de son cours de certification de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) menant au titre de Directeur municipal agréé - DMA;

CONSIDÉRANT que le nouveau conseil désire abolir cette entente puisque la formation des employés est à la charge de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal abroge la résolution 2017:04:76 et annule ladite entente à partir du 6 août 2018.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

7.1 2018:08:218 SUPPLÉMENT CONTRAT REMPLACEMENT DES CONDUITES RUE DU PRÉ – SERVICE SUPPLÉMENTAIRE 14 500 \$ (TECQ 2014-2018) (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que lors de l'exécution du contrat de remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées et de reconstruction de chaussée du tronçon 1059 de la rue du Pré, lors de l'excavation du secteur près de la rue de la Falaise il est découvert que les services d'égout sanitaire et d'aqueduc du 60 rue du Pré n'étaient pas reliés au réseau de la rue de la Falaise, mais bien à ceux de la rue du Pré. Il faut donc excaver une section de la rue de la Falaise, refaire les services d'égout sanitaire, pluvial et d'aqueduc du 60 rue du Pré et prolonger les conduites principales (pluviales, sanitaires et d'aqueduc) de quelques mètres afin de permettre les raccordements. De plus, l'infrastructure et le pavage de cette section devront être refaits.

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur, Terrassement St-Louis Inc. évalue les travaux supplémentaires à 14 500 \$ plus taxes pour la réfection de l'infrastructure et le pavage, le branchement des services d'égouts sanitaire, pluviale et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux et les coûts ont été approuvés par UNIGEC par la directive de chantier numéro C-05

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte les coûts supplémentaires pour les nouveaux services de la résidence du 60 rue du Pré, conformément à la directive de chantier numéro C-05, pour un montant de 14 500 \$ plus taxes;

QUE cette dépense sera puisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

7.2 2018:08:219 APPUI PROJET MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS EN MILIEU MUNICIPAL (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a monté un projet de mise en commun d'équipements en milieu municipal pour les cinq petites municipalités du Bas-Saguenay, à savoir Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Saint-Félix-

d'Otis et Ferland-Boileau qui, depuis plusieurs années, connaissent des problèmes inquiétants à cause du manque de ressources financières et humaines pour se conformer à toutes les normes de la CNESST sur différents chantiers;

CONSIDÉRANT le projet représente un investissement d'environ 100 000 \$ d'équipements que les cinq municipalités se partageraient;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont pas les moyens d'assumer l'ensemble des dépenses du projet, une aide financière de 50 % est demandée au MAMOT impliquant une participation financière de 10 000 \$ par municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay appuie le projet de mise en commun d'équipements en milieu municipal, préparé par la municipalité de Saint-Félix-d'Otis et s'engage à participer financièrement au projet.

QUE cette participation financière est conditionnelle à l'engagement des quatre autres municipalités concernées et à l'obtention d'une aide financière du MAMOT.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Boudreault que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement ayant pour objet l'instauration du programme Rénovation Québec – Municipalité de Petit-Saguenay sera adopté.

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 2018:08:220 PRÉSENTATION PROJET PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES - MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY PROJET DE RÉALITÉ AUGMENTÉE MAQUETTE VILLAGE SAINT-ÉTIENNE – PHASE 3 (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a mis en place le programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu permettant de soutenir et d'encourager la participation et l'accessibilité des citoyens à la culture dans les municipalités;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière pour réaliser la phase 3 du projet de création d'une expérience en réalité augmentée dans l'univers du village historique de Saint-Étienne une modélisation en 3D du village Historique de Saint-Étienne et une application interactive qui

permettra à la municipalité de Petit-Saguenay de rayonner dans le cadre de son 100^e anniversaire en 2019;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 3000 \$, sur un projet total de 15 000 \$, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**9.2 2018:08:221 TRAVAUX OTJ TERRAIN DE BALLE - SUBVENTION
3000 \$ DU FONDS RÉSERVE TVQ ARÉNA
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que l'OTJ de Petit-Saguenay a réalisé des travaux d'amélioration du terrain de balle molle pour un montant de 6000 \$;

CONSIDÉRANT que l'OTJ a reçu des dons en commandites d'entreprises locales et le la MRC du Fjord-du-Saguenay pour financer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT que le conseil avait conservé en réserve un montant de 48 071.03 \$ reçu suite à la récupération de la TVQ payée lors des travaux de réfection des installations sportives de l'aréna de la Vallée (résolution 2012:01:18);

CONSIDÉRANT qu'un montant de 7 444.05 \$ est toujours disponible dans le fonds de réserve;

CONSIDÉRANT la municipalité désire puiser dans ce fonds pour compléter le financement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde une subvention de 3000 \$ à l'OTJ de Petit-Saguenay pour les travaux au terrain de balle molle, puisée à même dans la réserve TVQ ce qui portera le solde résiduel de la réserve à 4 444.05 \$.

**9.3 2018:08:222 RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN
ACCORD DE SUBVENTION AVEC PATRIMOINE CANADA
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay doit signer un accord de subvention de 23 200 \$ avec Sa Majesté la reine du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, pour l'organisation des activités des 100 ans de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que la signature d'ententes entre les municipalités et un autre gouvernement au Canada pour une aide financière de moins de 100 000 \$ doit respecter les conditions prévues par le décret n° 1003-2018 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE)* du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise la conclusion de l'accord de subvention de 23 200 \$ avec Sa Majesté la reine du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien.

QUE l'entente respecte les dispositions prévues par le décret n° 1003-2018.

QUE l'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financières ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique.

**9.4 2018:08:223 AUTORISATION AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE FEU DE
CAMP POUR LES JEUNES (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a fermé le site de feu de camp du parc de la Croix suite à des plaintes du voisinage;

CONSIDÉRANT que suite à une consultation avec les jeunes, le conseil a choisi d'aménager un nouveau site dans la cour du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'aménagement d'un site de feu de camp dans la cour du garage municipal et l'achat d'un foyer d'extérieur réglementaire;

QU' une permission spéciale est donnée pour faire des feux de camp est donné sur ce terrain public;

QUE l'autorisation est réservée aux qu'adolescents et auront des règles strictes à respecter, sinon cette autorisation spéciale leur sera retirée et le site sera démantelé.

10. DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE

11. VARIA

11.1 2018:08:224 REVENU QUÉBEC CLIC SECUR CHANGEMENT REPRÉSENTANT AUTORISÉ – JULIEN LAVOIE(C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire des changements de représentant autorisé dans les services électroniques ClicSÉQUR Entreprise de Revenu Québec pour la

Municipalité de Petit-Saguenay
NEQ : 8813438189
Numéro d'identification : 1006133815

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE Julien Lavoie, adjoint administratif

Soit autorisé à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.
- à signer, au nom de la municipalité, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay désire faire la modification du responsable autorisé en changeant M. Jérôme Bouchard par M. Julien Lavoie, dans mon dossier d'inscription clicSÉQR Entreprise.

**11.2 2018:08:225 REVENU QUÉBEC CLIC SECUR CHANGEMENT
REPRÉSENTANT AUTORISÉ – LISA HOUDE (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire des changements de représentant autorisé dans les services électroniques ClicSÉQR Entreprise de Revenu Québec pour la

Municipalité de Petit-Saguenay
NEQ : 8813438189
Numéro d'identification : 1006133815

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale

Soit autorisée à :

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à

l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

11.3 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

À L'EAU PÉRIBONKA

Invitation au souper des connaisseurs

CNECSST

Compte rendu des cotisations depuis 2015 et remboursement du trop payé.

CNECSST

Modification du taux pour la prime d'assurance relative à la santé et sécurité au travail.

GROUPE ENVIRONNEX

Certificat d'analyses officiel pour le mois de juin-juillet, eau potable.

GROUPE ENVIRONNEX

Certificat d'analyses officiel pour le mois de juin- juillet, eau usée

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Avis de dépôt de 159 463 \$ pour le paiement de la mesure financière de péréquation.

Gouvernement du Québec

Avis de bonification du programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien des routes locales et informations relatives aux exigences.

Centraide

Demande de renouvellement de notre contribution corporative.

Gouvernement du Québec

Dans le cadre du programme Rénovation Québec, la Société d'habitation du Québec nous réserve une somme de 30 000\$.

Rapport du ramoneur

Rapport du ramoneur Réjean Hudon, du 1^{er} mai au 30 novembre 2017.

Commission du territoire agricole du Québec

La Commission autorise, sous certaines conditions et pour une période de 5 ans, la Bleuetière Saguenoise à utiliser une partie du lot 23 à des fins autres que l'agriculture soit l'exploitation d'un atelier de transformation agroalimentaire, d'une microdistillerie et un service de restauration ainsi que l'exploitation de sentiers pédestres.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Avis de dépôt de 73 129\$ dans le cadre du programme de compensation tenant lieu de Taxes des terres publiques.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec

Avis de communications avec les propriétaires fonciers dans le cadre de la réforme du cadastre québécois.

Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay

Entente relative à la constitution et à la gestion d'un fonds dédié à l'acquisition de véhicules utilisés par le service de sécurité incendie.

Ministère de la Sécurité publique

Avis technique complémentaire relatif au glissement de terrain survenu en 2013 dans la section du Village-Vacances.

Transports mobilité durable et Électrification des transports

Réception de l'échéancier des versements du règlement et confirmation des versements pour le projet Saint-Étienne.

Transports mobilité durable et Électrification des transports

Confirmation d'un versement de 166 505 \$ dans le cadre du projet Saint-Étienne.

MRC du Fjord-du-Saguenay

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay portant sur les règlements suivants : la publication des avis publics et la gestion contractuelle.

MRC du Fjord-du-Saguenay

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay portant sur la gestion contractuelle.

Revenu Québec

Avis de remboursement de 33 766.62 \$ pour la TVQ.

MRC du Fjord-du-Saguenay

Entente pour convenir des modalités de constitution et de gestion d'un fonds dédié à l'acquisition de véhicules utilisés par le Service de sécurité incendie.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

La commission autorise l'aliénation en faveur de Monsieur Yannick Simard et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentiel accessoire, une partie du lot 13, rang 1 Est.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Lettre informant la municipalité qu'une demande d'autorisation du demandeur Fernand Harvey et Fils Inc. a été reçue à la Commission.

Ville de Saguenay

Rapport des amendes et frais de cour municipale du 01-04-2018 au 30-06-2018 et chèque de remboursement.

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Relevé du versement de notre remise mensuelle de la taxe aux fins du financement des centres 9-1-1.

MRC du Fjord-du-Saguenay

Entente de financement dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année 2018-2019 pour la demande de mise en œuvre d'aménagement et développement domiciliaire.

MRC de Maria-Chapdelaine

Courriel de Luc Simard, Préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, nous informant des avancés concernant Alliance forêt boréale.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec

Lettre informant que le ministère désire adhérer au dépôt direct.

Antonin Simard

Demande de donner le nom Léopold à la route qui conduit à sa résidence au lac à Tremblay.

Comité de la fête de la Vierge

Lettre de remerciement pour l'appui financier à la réalisation de la fête de la Vierge.

Gouvernement du Québec

Suite à la recommandation de notre député, Madame Véronique Tremblay, ministre déléguée au Transport nous accorde une aide financière maximale de 15 000\$ pour les travaux d'amélioration routier.

MRC du Fjord-du-Saguenay

Lettre d'information et procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la MRC suite à la modification du zonage agricole pour une partie des lots de la municipalité de Petit-Saguenay.

MRC du Fjord-du-Saguenay

Lettre d'information et procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la MRC suite au projet de règlement ayant pour objet d'intégrer des cotes de protection sur le pourtour du lac Kénogami et de modifier les constructions, usages et travaux dans une zone inondable de grand courant.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

La Commission autorise madame Myriam Cloutier à utiliser, à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'établissement d'une servitude de passage, une partie du lot 26, rang 1 Saguenay

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours : des terrains de pétanque et la balançoire seront installés bientôt au parc de la Croix. Il y aura des négociations pour que l'entrepreneur de la route 170 répare le chemin Saint-Louis endommagé par le passage des camions.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 19 h 40, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2018:08:207 – 2018:08:211 – 2018:08:212 - 2018:08:214 – 2018:08: – 2018:08:218 – 2018:08:221 – 2018:08:223.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale par intérim